



DECLARATION DE LA LIGUE ITEKA RELATIF AU RAPPORT ANNUEL 2021

Depuis juillet 2020, le Burundi est dirigé par de nouvelles institutions mises en place après une crise politique déclenchée par la décision du feu Président Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat inconstitutionnel et en violation de l'Accord d'Arusha.

Malgré les bons discours, quelques actions positives au niveau de la justice et la gouvernance, des violations diverses des droits de l'homme n'ont cessé d'augmenter notamment des exécutions extrajudiciaires, des assassinats ciblés, des disparitions forcées, des actes de torture et des violences sexuelles ainsi que des arrestations et détentions arbitraires. Aussi, le phénomène de cadavres non identifiés retrouvés dans différents coins du pays est toujours observé et leur inhumation précipitée par des agents de l'administration et de la police en complicité avec des éléments de la milice Imbonerakure reste très préoccupante.

Ainsi, au cours de cette année 2021, la Ligue Iteka a pu documenter au moins 875 personnes tuées dont 269 cadavres retrouvés, 62 portées disparues, 101 victimes de VSBG, 63 torturées et 535 arrêtées arbitrairement.

Sur les 875 personnes tuées figurent 345 détenus qui ont péri lors de l'incendie qui a consumé la prison de Gitega le matin du 7 décembre 2021.

Parmi les victimes de ces violations, des femmes et des mineurs n'ont pas été épargnés. Au moins 88 femmes et 68 mineurs ont été tués, 2 femmes enlevées, 7 femmes et 2 mineurs torturés, 70 femmes et 24 mineurs arrêtés arbitrairement.

La Ligue Iteka a enregistré aussi 17 cas de réapparitions parmi les personnes déjà déclarées disparues dans ses rapports depuis 2015.

Parmi ces victimes figurent 57 personnes tuées par des agents étatiques dont 9 cas d'exécutions extrajudiciaires.

Bien que la Ligue Iteka reste préoccupée par le tableau de la situation des droits de l'homme au Burundi ci-haut décrite soit toujours sombre, la communauté internationale semble être séduite par le gouvernement burundais, en témoigne la suppression des sanctions des Etats Unis sur le Burundi et l'Union Européenne.

Face à cette situation des droits de l'homme au Burundi décryptée au cours de l'année 2021, la Ligue Iteka recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi :

- de se ressaisir et de garantir les droits et les libertés publiques pour tous ;



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

- de libérer tous les prisonniers politiques et annuler tous les mandats d'arrêt émis à l'égard des membres des partis politiques de l'opposition et de la société civile ;
- de préserver la paix et la sécurité pour tous;
- de coopérer avec les différents partenaires et mécanismes des Nations Unies dans le rétablissement de la paix au Burundi;
- de mener des enquêtes sur toutes les violations des droits de l'homme commises dans le pays et traduire leurs auteurs en justice.

B) Aux partenaires techniques et financiers :

- de soutenir des organisations, institutions et mécanismes des droits de l'homme intervenant au Burundi;
- d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique.

C) A l'EAAC, à l'Union Africaine et à l'Organisation des Nations Unies

- de s'impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit et démocratique au Burundi.

D) A la CPI :

- d'accélérer les enquêtes sur le Burundi et procéder aux inculpations qui s'imposent.

E) A la population :

- de rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute autre sollicitation dans le sens de la violence ;
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

Pour la Ligue Iteka
Anschaire NIKOYAGIZE



Président